



37 - 86 - 79 - 16 - 17 - 33



UDSEA 16 - 37



FDSEA 86 - 79 - 17 - 33



**AVENANT N° 1 au Protocole
d'accord pour les travaux de
topographie et de sondages
géotechniques nécessaires à la
préparation et à la réalisation du
projet de LGV SEA**

**entre Réseau Ferré de France
et
les Organisations Professionnelles
Agricoles**

Conclu le mercredi 25 novembre 2009

AVENANT N° 1 au Protocole d'accord pour les travaux de topographie et de sondages géotechniques nécessaires à la préparation et à la réalisation du projet de Ligne à Grande Vitesse « Sud Europe Atlantique »

En application des dispositions Protocole d'accord pour les travaux de topographie et de sondages géotechniques nécessaires à la préparation et à la réalisation du projet de Ligne à Grande Vitesse « Sud Europe Atlantique » signé à Angoulême, le 9 février 2006,

Entre :

Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire, 38 rue Augustin Fresnel, 37170 CHAMBRAY LES TOURS Représentée par son Président **Monsieur Patrick CINTRAT**

Chambre d'Agriculture de la Vienne Agropole 2133 route de Chauvigny 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
Représentée par son Président **Monsieur Jean Luc MATHIEU**

Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres Maison de l'Agriculture BP 80004 79231 PRAHECQ
Représentée par son Président **Monsieur Daniel ROUVREAU**

Chambre d'Agriculture de la Charente Les Chaumes de Crage, Ma Campagne
16016 ANGOULÊME
Représentée par son Président **Monsieur Alain LEBRET**

Chambre d'Agriculture de la Charente Maritime 2 avenue de Fétilly 17074 LA ROCHELLE
Représentée par son Président **Monsieur Luc SERVANT**

Chambre d'Agriculture de la Gironde 17, cours Xavier Arnoz, 33082 BORDEAUX
Représentée par son Président **Monsieur Bernard ARTIGUE**

Syndicat de la propriété privée rurale de Touraine, 2 rue de Ballan, 37000 TOURS
Représenté par son Président **Monsieur Nicolas VEAUVY**

Syndicat de la propriété privée rurale de la Vienne BP 70 002 – 86135 JAUNAY CLAN Cedex,
Représenté par son Président **Monsieur Gérard DUCCELLIER**

Syndicat de la propriété privée rurale des Deux Sèvres
Représenté par son Vice Président **Monsieur Alban DE VIREL**

Syndicat de la propriété privée rurale de la Charente 10 Place Francis Louvel
16100 ANGOULÊME
Représenté par son Président **Monsieur François MEHAUD**

Syndicat de la propriété privée rurale de la Charente Maritime
Représenté par son Président **Monsieur Henri BONNET** 13 rue de l'Aunis 17 220 SAINTE SOULLE

Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Touraine, 2 rue de Ballan, 37000 TOURS
Représenté par son Président **Monsieur Pierre DE BEAUMONT**

Syndicat Départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Vienne, Maison de la Forêt Privée, La Croix de la Cadoue, 86240 SMARVES
Représenté par son Président **Monsieur Dominique DE CORTA**,

Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Deux Sèvres

Représenté par sa Présidente **Madame Brigitte BONNISSEAU** 2 bis rue de l'ancienne comédie
86000 Poitiers

Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Charente Maison de la forêt charentaise,
20 rue Leonard JARRAUD 16 000 ANGOULÊME

Représenté par son Président **Monsieur Philippe D'HEMERY**

Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Charente Maritime

Représenté par son Président **Monsieur Emmanuel BENOIT DU REY** Château de Chaux
17210 CHEVANCEAUX

Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Indre-et-Loire (UDSEA 37), La
maison des agriculteurs, 9 bis rue Augustin Fresnel, BP 80329, 37173 CHAMBRAY LES TOURS
cedex

Représentée par son Président **Monsieur Alain RAGUIN**

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Vienne (FDSEA 86),
2133 route de Chauvigny, 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR

Représentée par son Président **Monsieur Dominique MARCHAND**

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux Sèvres
(FDSEA 79), Les Ruralies, BP 80004, 79231 PRAHECQ cedex

Représentée par son Président **Monsieur Patrice COUTIN**

Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Charente (UDSEA 16), Les
Chaumes de Crage, Ma campagne, 16021 ANGOULEME cedex

Représentée par son Président **Monsieur Patrick SOURY**

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Charente Maritime
(FDSEA 17), 2 avenue de Fétilly, 17074 LA ROCHELLE cedex 9.

Représentée par son Président **Monsieur François AVRARD**

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Gironde (FDSEA 33),
17 cours xavier Arnoz, 33082 BORDEAUX cedex

Représentée par son Président **Monsieur Denis LURTON**

Dénommées ci-après « Les «OPAF» »

D'une part,

Et

Réseau Ferré de France,

Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, crée par la loi du 13 février 1997

92 Avenue de France 75 648 PARIS Cedex 13

N° Siret : 412 280 737 00013

Représenté par **Monsieur Pierre-Denis COUX**, Directeur du projet LGV SEA

Dénommé ci-après "le Maître d'Ouvrage"

D'autre part,

PREAMBULE

Le présent avenant n°1 a pour objet la mise en conformité de l'article 8 du dit protocole avec les protocoles d'accord suivant :

- ◆ Protocole d'accord relatif aux occupations temporaires,
- ◆ Protocole d'accord sur les conditions de réparation des dommages de travaux publics.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1^{er} :

Dans l'article 8, le paragraphe « 8.2.1. l'indemnité sera fonction de l'époque du dégât [...] » est remplacé par les dispositions suivantes :

En cas de perte de récolte, l'indemnité sera déterminée en fonction de l'époque du dégât, et de l'annexe 2 ainsi :

- **Avant semis** : indemnisation des façons culturales effectuées en fonction du barème Entraide du département concerné et intrants éventuels sur présentation des factures (annexe 11),
- **Après le semis** : la récolte de la culture constatée est prise en compte dans sa totalité,
- **Pour les cultures pérennes**, l'indemnité est due quelle que soit l'époque et sera définie après une étude spécialisée élaborée en collaboration avec les « OPAF »,
- **Parcelles en jachère autre qu'industrielle** : Prise en charge des frais de reconstitution à l'initial et indemnisation sur la base d'un tiers du barème « Prairie »,
- **Les plantes sarclées** (betteraves, pommes de terre, choux, tabac, cultures légumières...) s'il est constaté que l'agriculteur a été dans l'obligation de créer des fourrières le long de l'emprise, les surfaces non récoltées seront indemnisées à hauteur d'une perte de récolte.

Les cultures spécifiques feront l'objet d'une approche particulière en lien avec les « OPAF ».

Article 2 :

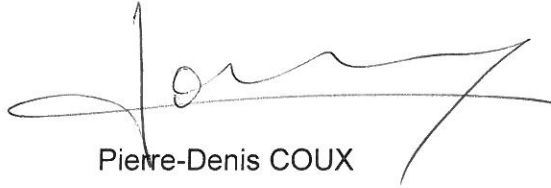
L'ensemble des dispositions non reprises dans le présent avenant n°1 du Protocole d'accord pour les travaux de topographie et de sondages géotechniques nécessaires à la préparation et à la réalisation du projet de Ligne à Grande Vitesse « Sud Europe Atlantique » demeure inchangé, et applicable en l'état.

Article 3 :

Le présent avenant est applicable à compter de la signature des présentes.

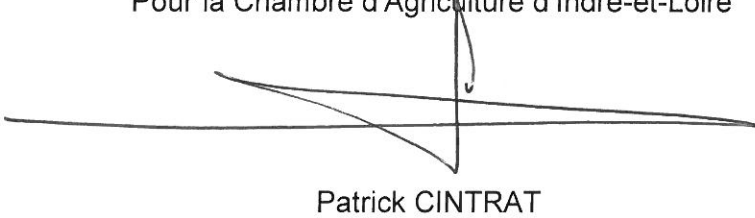
Fait à Olignac - Beauvais....., le 25/11/2009.

Pour Réseau Ferré de France



Pierre-Denis COUX

Pour la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire



Patrick CINTRAT

Pour la Chambre d'Agriculture de la Vienne



Jean-Luc MATHIEU

Pour la Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres



Daniel ROUVREAU

Pour la Chambre d'Agriculture de la Charente



Alain LEBRET

Pour la Chambre d'Agriculture de la
Charente Maritime



Luc SERVANT

Pour la Chambre d'Agriculture de la Gironde

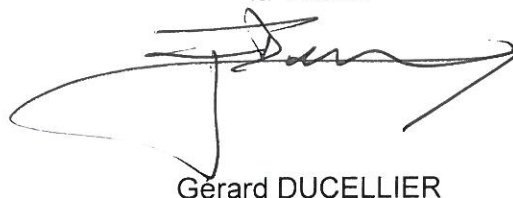
Bernard ARTIGUE

Pour le Syndicat de la propriété privée rurale de
Touraine



Nicolas VEAUUVY

Pour le Syndicat de la propriété privée rurale de
la Vienne




Gérard DUCCELLIER

Pour le Syndicat de la propriété privée rurale
des Deux-Sèvres



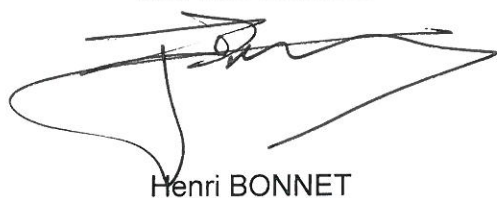
Alban DE VIREL

Pour le Syndicat de la propriété privée rural de
la Charente



François MEHAUD

Pour le Syndicat de la propriété rurale de la
Charente Maritime



Henri BONNET

Pour le Syndicat des propriétaires forestiers
sylviculteurs de Touraine



Pierre DE BEAUMONT

Pour le Syndicat départemental des
propriétaires forestiers sylviculteurs de la Vienne



Dominique DE CORTA

Pour le Syndicat des propriétaires forestiers
sylviculteurs des Deux-Sèvres



Brigitte BONNISSEAU

Pour le Syndicat des propriétaires forestiers
sylviculteurs de la Charente

Philippe D'HEMERY

Pour le Syndicat des propriétaires forestiers
sylviculteurs de la Charente Maritime

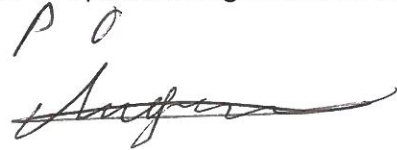
Emmanuel BENOIT DE REY

Pour l'Union Départementale des Syndicats
d'Exploitants Agricoles de l'Indre et Loire



Alain RAGUIN

Pour la Fédération Départementale des
Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Vienne



Dominique MARCHAND

Pour la Fédération Départementale des
Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-
Sèvres



Patrice COUTIN

Pour l'Union Départementale des Syndicats
d'Exploitants Agricoles de Charente



Vincent MARCHAND

Pour la Fédération Départementale des
Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Charente
Maritime

François AVRARD



Pour la Fédération Départementale des
Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Gironde

Denis LURTON